

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 décembre 2013

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1639)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 603

présenté par

M. Herth, M. Jacob, M. Le Ray, Mme Vautrin, M. Saddier, M. Abad, M. Morel-A-L'Huissier,
M. Alain Marleix, M. Taugourdeau, M. Perrut, M. Tetart et Mme Genevard

ARTICLE 14

Après le mot :

« soutenir »,

rédiger ainsi la fin de la dernière phrase de l'alinéa 33 :

« prioritairement des actions permettant de faciliter la transmission et l'accès au foncier. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La taxe sur la cession à titre onéreux des terrains nus ou des droits relatifs à des terrains nus rendus constructibles, dédiés à un fonds visant à promouvoir l'installation des jeunes agriculteurs doit de rester à destination des jeunes professionnels de moins de 40 ans. Il est donc important de recentrer ce fonds sur la transmission et l'installation en agriculture.